

Finance informelle en milieu urbain au Cameroun

BIM n° 36 - 14 septembre 1999
Anne-Claude CREUSOT

Un certain nombre d'auteurs, sur la base d'expériences de terrain, mentionnent un 'éclatement' des liens sociaux en milieu urbain en Afrique. Le desserrement des liens sociaux serait à l'origine de difficultés de mise en place de systèmes financiers décentralisés, car il devient dans un tel contexte difficile de faire jouer des mécanismes de pression sociale pour le remboursement des crédits.

Une mission récente au Cameroun nous a donné l'occasion d'observer des phénomènes de pratiques tontinières qui témoignent en milieu urbain de la construction de liens sociaux forts. Le développement d'associations tontinières inter-ethniques dans les quartiers des grandes villes est en effet un phénomène marquant, au moins dans les villes de Yaoundé et Douala.

Voici une synthèse des pratiques informelles observées sur Yaoundé et Douala :

Par association tontinière, on entend un groupement de personnes qui se connaissent préalablement et qui se réunissent dans l'objectif de s'entraider. Cette entraide peut être en nature (entraide dans le travail à l'occasion d'un mariage, décès, ...) ou financière. Les modalités d'entraide financière sont nombreuses mais on retrouve généralement les trois composantes suivantes dans une même association :

Tontine

Chacun cotise une somme fixe pendant une réunion qui a lieu chaque semaine ou chaque mois. Chacun reçoit à son tour, le total des cotisations de la réunion. Le tour est déterminé de deux façons selon les cas : par tirage au sort ou par mise aux enchères.

■ Variantes

- > Dans certaines tontines, le montant des cotisations n'est pas fixe mais est fonction de la capacité à contribuer de chaque membre. Dans ce cas, chacun reçoit en proportion de ce qu'il a donné. Il annonce donc dès le début du cycle, le maximum qu'il souhaite recevoir.

A noter que sur les marchés, les gens parlent parfois de « tontine » pour désigner le garde-monnaie (c'est-à-dire celui qui se charge de récolter l'épargne des autres et qui fait des prêts avec cette épargne)

Caisse bonheur/malheur

En début de cycle de tontine, chacun cotise en plus de la cotisation ordinaire (tontine) une somme fixe qui sert à constituer la caisse bonheur/malheur. Cette caisse est conservée par le trésorier ou président de l'association. En cas de bonheur (mariage, baptême, communion) ou de malheur (décès dans la famille), la caisse vient en aide à la personne concernée selon un barème prévu dans le règlement intérieur de la tontine.

■ **Variantes**

- > Parfois en plus de cette caisse, il peut y avoir un système de cotisation à main levée : dans ce cas, les membres cotisent au moment même où le malheur ou bonheur survient (toujours selon un barème prévu dans le règlement intérieur). En fin de cycle, si la caisse bonheur/malheur n'est pas totalement dépensée, il peut y avoir redistribution du solde aux membres (en espèces ou en nature : vaisselle).
- > Dans certaines caisses, toute dépense effectuée en cours de cycle est totalement reconstituée immédiatement après la dépense par un appel à cotisation exceptionnel de façon à maintenir toujours égal le solde en caisse.
- > Certaines caisses réalisent des crédits à court terme sur la base de ce fonds. Les modalités de crédit sont alors les mêmes que celles définies dans le cadre de la caisse d'épargne (cf. caisse d'épargne)

Caisse d'épargne ou banque mutuelle

A chaque réunion, les membres peuvent, à côté de la cotisation ordinaire, décider de mettre de côté une somme (montant libre) pour se constituer une épargne. Les sommes épargnées par chaque membre sont consignées dans un cahier et l'argent est confié au trésorier ou président. La caisse d'épargne sert à faire des crédits. Les conditions de crédits sont variables d'une caisse à l'autre mais il s'agit généralement de crédits court terme (maximum 3 mois, le plus souvent 1 mois). L'emprunteur doit avoir un avaliste (membre ou non de la tontine selon les cas) et dans presque tous les cas, laisser une partie de son épargne en garantie. Le taux d'intérêt appliqué varie entre 5 et 10 % par mois. Si, au cours d'une réunion, l'offre en crédits est supérieure à la demande, l'argent est conservé à la maison ou placé dans un compte de l'association à la banque.

■ **Variantes**

- > Parfois les membres de la tontine font en plus de la caisse d'épargne ordinaire, d'autres caisses épargne pour des occasions très précises : rentrée scolaire, paiement des impôts. Cette caisse peut également servir à faire des investissements collectifs : construction d'un foyer au bénéfice des membres de l'association, ressortissants du même village.
- > Dans certaines associations, des crédits peuvent être accordés à des non-membres de l'association. Dans ce cas, les taux d'intérêt peuvent varier aller jusqu'à 50 % par mois.
- > Parfois, un membre de l'association peut présenter son projet à financer à l'association. L'association le discute et si elle accepte, une caisse spéciale pour le projet de la personne en question est créée et un prêt lui est accordé.

Profil des associations

D'après une étude de l'APFT (Appui aux peuples des Forêts Tropicales, programme de recherche inter-Universitaire coordonné par l'Université Libre de Bruxelles) on distingue trois types d'associations tontinières en milieu urbain :

- > Associations de proximité, type membres d'un quartier, d'un sous-quartier ou d'un bloc. Il s'agit d'associations inter-ethniques.
- > Associations d'appartenance, type association de ressortants du même village, du même district voire de la même région. Il s'agit d'associations intra-ethniques.
- > Associations d'affinité, type associations à caractère religieux, professionnel, culturel ou sportif (associations inter-ethniques).

D'après l'APFT toujours, on rencontre de plus en plus d'associations de proximité. On a donc un glissement de l'intra-éthnique vers l'inter-ethnique, qui s'explique en partie par le souci des gens de se délier des « contraintes et du poids » de la famille traditionnelle. En particulier, on remarquerait plus d'échecs dans les tontines intra-ethniques que inter-ethniques, car les liens familiaux empêchent d'aller dénoncer un problème notamment en ayant recours à la justice. Dans les associations de proximité, apparaissent des liens de parenté « fictifs », où se crée une sorte de « famille choisie » dans laquelle les contraintes et obligations sont choisies également.

La taille la plus fréquemment rencontrée dans l'échantillon étudié est 50 personnes.

La structure des associations est calquée sur le modèle d'association loi 1901 avec un bureau composé au minimum d'un président, secrétaire et trésorier. Mais les associations tendent à « s'otoctoniser » en ajoutant un conseil des sages, la tenue vestimentaire... Bien que situées dans l'informel, beaucoup d'associations se déclarent auprès d'une administration locale (ex : la sous-préfecture) afin de pouvoir recourir à la loi en cas de problème avec l'un des membres.

Les points forts de ces associations

Beaucoup d'associations existent, très peu semblent « échouer » (dans le sens d'un membre qui ne rembourse pas, ou qui disparaît après avoir eu son tour de cotisation). Plusieurs facteurs peuvent permettre d'expliquer leur réussite :

- > Assise sociale forte : La réunion hebdomadaire et mensuelle est d'abord l'occasion d'échanger sur ses projets ou problèmes ou respectifs. Autrement dit le groupe connaît à peu près la situation de chaque individu et peut donc évaluer le réel niveau de difficultés d'une personne en cas de défaillance à l'association. Une défaillance « volontaire » à la tontine d'un des membres peut le conduire, lui et sa famille, à être marginalisé du groupe.
- > Existence d'un règlement intérieur avec des procédures très strictes de fonctionnement. Les Camerounais répètent souvent la phrase suivante « la tontine ne voyage pas, la tontine ne meurt pas, la tontine ne tombe pas malade » pour illustrer qu'aucune excuse n'est acceptée en cas de non-respect des règles.
- > En plus de la pression sociale, les associations mettent généralement en œuvre des garanties plus classiques : aval, épargne bloquée
- > Caractère symbolique de l'argent cotisé par les membres : l'argent cotisé et reçu est « sacré ». Il faut faire très attention avec.

Les points faibles

Le principal point faible de ces associations est une limite dans les fonds mobilisés. L'association tontinière joue un rôle fondamental dans sa fonction d'assurance mais les moyens levés ne permettent pas le financement d'activités économiques importantes. Par ailleurs, on relève une capacité d'innovation inégale dans les types de produits d'épargne et crédits proposés.



Quelques références bibliographiques sont disponibles sur le thème de la finance informelle au Cameroun. Elles sont malheureusement un peu anciennes. Il y en a sûrement d'autres, que des lecteurs du BIM pourront peut-être mentionner sur Espace Finance.

- > Henry A. ; Tchente G.H. Guillaume-Dieumegard P.(1991). Tontines et banques au Cameroun: les principes de la société des amis, Paris, Karthala, 1991.
- > Bekolo-Ebe B. ; Bilongo R. Fouda Owoundi, (1991). Enquête sur les tontines dans les provinces du centre, du littoral, de l'ouest et du nord-ouest : note de synthèse, Programme Tontines, GERE, .
- > Alibert J. (1990). Epargne et développement : le cas des tontines camerounaises, phénomène de société, Marchés tropicaux, 2336-2337 : 2375-2378.
- > Parrot L. (1998). Caractéristiques d'un système financier informel au Cameroun anglophone, Autrepart n°7, p.153-167.